

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois. À la prochaine séance, conformément à l'ordre établi plus tôt aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Mme Langan: Monsieur le Président, le député de Saskatoon—Dundurn croit que son vote n'a pas été enregistré au dernier tour de scrutin, et il souhaite que son vote soit inscrit avec ceux des députés du caucus néo-démocrate.

• (1755)

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Shields: Monsieur le Président, je tenais simplement à ce que les députés sachent qu'on a enregistré aujourd'hui à Calgary une température de 20 degrés Celsius.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme il est 17 h 55, il ne nous resterait plus que cinq minutes à consacrer à la motion que mon collègue a présentée et que nous devons examiner maintenant. Je demande le consentement de la Chambre pour que nous déclarions qu'il est 18 heures, de manière à pouvoir consacrer une pleine heure à l'étude des initiatives parlementaires, comme le prévoit d'ailleurs le Règlement.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du député. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends ici la parole pour donner suite à une question que j'ai posée il y a quelque temps déjà à la ministre de la Défense nationale. Il s'agit essentiellement du problème que, dans son rapport, le vérificateur général signale avoir cerné concernant le Système de gestion du Programme de la Défense.

L'ajournement

C'est là une allégation très grave, car elle concerne des dépenses vraiment fantastiques et ahurissantes et des grands programmes de l'ordre de centaines de millions de dollars. Ce ne sont pas tous les programmes qui valent six ou 10 milliards de dollars; ce sont seulement les grands projets d'immobilisations, mais il n'est pas rare qu'un programme atteigne les 100 millions de dollars.

Ce que je veux faire valoir dès le départ et ce que la ministre n'a pas compris, je crois, c'est que ce n'est pas moi qui ai fait ces allégations, mais nul autre que le vérificateur général lui-même. Je sais que cette observation dérange mes anciens collègues de la Défense nationale.

J'ai simplement demandé à deux ministres, soit la ministre actuelle et son prédécesseur, de commenter cette affaire ou d'en discuter au Comité de la défense ou de présenter une déclaration ministérielle disant que ce n'est pas exact et que le ministère de la Défense examine la chose ou que c'est exact et que des correctifs sont apportés. Il se trouve que je crois que ce n'est pas complètement inexact, mais il demeure que l'observation a été faite.

À une époque où nous sommes confrontés à d'énormes dépenses et au programme controversé d'achat d'hélicoptères EH-101, quels que soient ses mérites, le fait est qu'il s'agit là d'un projet de dépenses de 5,8 milliards de dollars qui est administré grâce à un programme que le vérificateur général remet en question. Plus particulièrement, dans le cas de ce projet controversé dont il est question tous les jours pratiquement dans les médias et à la Chambre, le vérificateur général a affirmé que le Système de gestion du Programme de la Défense ne répondait pas à tous les besoins et qu'il était également inefficace. Il a ajouté cependant que dans le cas de tous les problèmes relevés, cela se produisait aux premiers stades de ces grands projets. Si on applique cette observation à ce qui se passe dans le cas du programme EH-101, les gens qui suivent les progrès de ces importants programmes ont de quoi être vivement inquiets et consternés.

• (1800)

Je voudrais simplement que la ministre se penche sur cette lacune relevée et je l'invite à faire une déclaration à la Chambre des communes—elle serait très simple et ne prendrait que quelques minutes—ou si elle préfère, à se présenter devant le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants pour se pencher sur cette observation extrêmement importante et inquiétante qui a été faite par une autorité en la matière qui a, à la fois, le pouvoir et la crédibilité voulus.